

Le 5 février 2015

Distribution :

Introduction de l'évaluation environnementale des programmes géophysiques, géochimiques, environnementaux et géotechniques entrepris par ExxonMobil Canada Ltée dans la partie est de la zone extracôtière de Terre-Neuve sur la période 2015-2024

Le 2 février 2015, ExxonMobil Canada Ltée (ExxonMobil) a présenté à Canada-Terre-Neuve-et-Labrador l'Office des hydrocarbures extracôtiers (l'Office) une description des programmes de levés géophysiques, géochimiques, environnementaux et géotechniques. L'Office a déterminé que le projet nécessitera une autorisation en vertu de l'alinéa 138(1)b) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador* et de l'alinéa 134(1)b) de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*, ci-après dénommées les lois de mise en œuvre.

La description du projet ci-jointe décrit les activités proposées dans le cadre du programme. Un levé sismique est proposé pour l'année 2015 et des levés subséquents sont proposés pour les années suivantes jusqu'en 2024.

L'Office a déterminé que votre organisme est doté de spécialistes dans les domaines de l'environnement et de la pêche, qui sont nécessaires pour réaliser cette évaluation.

Le but de la présente lettre, en vertu des lois de mise en œuvre, est de désigner les ministères ou organismes qui possèdent l'expertise, de fixer un échéancier pour la détermination et d'obtenir des commentaires sur le document d'orientation préliminaire ci-joint.

Choix du moment de l'évaluation

L'Office demande que la détermination soit effectuée aussi rapidement que possible et propose le calendrier suivant :

Demande d'expertise	Réponse d'ici le 20 février 2015
Examen de l'ébauche d'EE	Réponse environ 6 semaines après réception du document
Examen de l'EE/l'addenda révisé, au besoin	Réponse environ 3 semaines après réception du document
Préparation de la détermination de l'EE	Deux semaines pour la réalisation (peut comprendre l'examen de l'EE/l'addenda définitif); comprend l'examen de l'ensemble des ébauches.

En vertu des lois de mise en œuvre, l'Office vous demande de réviser les renseignements ci-joints et de l'informer de votre détermination d'ici le **20 février 2015**. Si vous déterminez être en possession d'information ou de savoir de spécialistes ou d'experts, veuillez indiquer à l'Office la nature de l'information ou du savoir, ainsi que de la personne avec qui communiquer pour obtenir de l'aide d'ici le **20 février 2015**.

Si aucune réponse n'est reçue de votre part d'ici la date indiquée ci-dessus, l'Office présumera que votre ministère ou organisme n'est pas en possession d'information ou de savoir de spécialistes ou d'experts.

Espèces en péril – Article 79(1) Notification du ministre compétent

En vertu du paragraphe 79(1) de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), l'Office informe par la présente le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches et des Océans (les ministres compétents) que les espèces suivantes de l'annexe 1 se trouvent probablement dans la zone du projet au sein du territoire de compétence de l'Office. Une détermination de la probabilité des effets négatifs sur ces espèces sera entreprise pendant le processus de détermination.

- Espèces en voie de disparition :
 - Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)
 - Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*)
 - Baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*)
 - Mouette blanche (*Pagophila eburnea*)
 - Requin blanc (*Carcharodon carcharias*)

- Espèces menacées :
 - Loup à tête large (*Anarhichas denticulatus*)
 - Loup tacheté (*Anarhichas minor*)

- Espèces préoccupantes :
 - Loup atlantique (*Anarhichas lupus*)
 - Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*)
 - Baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)

Si vous avez des questions sur la pièce jointe ou souhaitez discuter des sujets abordés ci-dessus, vous pouvez communiquer avec moi au 709-778-1431 ou par courriel à <dhicks@cnlopb.ca>.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Copie originale signée par Darren Hicks

Darren Hicks
Analyste environnemental

Pièces jointes

c. c. D. Burley
E. Young

LISTE D'ENVOI :

Organismes fédéraux	
M. Darrin Sooley Ministère des Pêches et des Océans BP 5667 St. John's (T.-N.-L.) A1C 5X1	M. Jerry Pulchan Environnement Canada Bureau de district de Terre-Neuve 6, rue Bruce, Mount Pearl (T.-N.-L.) A1N 4T3
M. Randy Decker Transports Canada BP 1300 St. John's (T.-N.-L.) A1C 5X1	M ^{me} Allison Denning Santé Canada Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs Bureau 1625, 1505, rue Barrington Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K9
M ^{me} Carol Lee Giffin Ministère de la Défense nationale BP 99000 Succ. Forces Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5	
Organismes provinciaux	
M. Bas Cleary Ministère de l'Environnement et de la Conservation BP 8700 St. John's (T.-N.-L.) A1C 4J6	M. Tom Dooley Ministère des Pêches et de l'Aquaculture B.P. 8700 St. John's (T.-N.-L.) A1C 4J6
M. Fred Allen Ministère des Ressources naturelles BP 8700 St. John's (T.-N.-L.) A1C 4J6	